



Sources



MANUEL PRATIQUE POUR LA RÉALISATION DES DROITS HUMAINS À L'EAU ET À
L'ASSAINISSEMENT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE, CATARINA DE ALBUQUERQUE

Glossaire, bibliographie et indice





Manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement de la Rapporteuse spéciale de l'ONU, Catarina de Albuquerque

Texte : © Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

Ce manuel est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France.



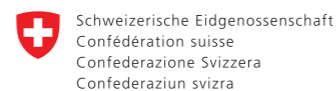
Images : Toutes les images sont protégées par un droit d'auteur. Pour les détails relatifs aux droits d'auteur des différentes images, consultez la dernière page de chaque fascicule.

ISBN : 978-989-20-4980-9

Première publication au Portugal 2014.

Imprimé par : Precision Fototype, Bangalore, Inde

Avec le soutien de :



Swiss Agency for Development and Cooperation SDC



Table des matières

01. Glossaire	5
02. Bibliographie	13
Cadres.....	17
Financement.....	18
Services.....	19
Surveillance.....	20
Justice.....	21
Non-discrimination et égalité.....	22
Accès à l'information.....	23
Participation.....	24
Durabilité.....	25
03. Indice	27

01. Glossaire

A

Accès à la justice / accès à un recours

Les termes d'accès à la justice et de droit à un recours sont définis en tant que la possibilité d'accéder à des mécanismes judiciaires et/ou non-judiciaires effectifs pour remédier aux violations des droits humains. Ces termes sont utilisés de manière interchangeable dans ce manuel.

Appels urgents

Ils sont utilisés pour communiquer des informations dans les cas de violations pour lesquelles le facteur temps est déterminant car elles ont causé des pertes humaines, mettent des vies humaines en danger ou encore causent ou sont sur le point de causer un préjudice très grave aux victimes, nécessitant une intervention urgente pour y mettre fin. Les appels urgents ont pour fonction d'informer les autorités étatiques compétentes aussi rapidement que possible de la situation pour qu'elles puissent intervenir afin de mettre fin à une violation alléguée des droits humains ou de la prévenir.

Autorités à tous les niveaux

Les gouvernements nationaux sont composés d'organes de juridiction nationale, y compris ceux des États fédéraux. Le gouvernement infranational désigne des départements régionaux et locaux, ainsi que d'autres agences ayant l'obligation de mettre en œuvre les droits humains à l'eau et à l'assainissement.

C

Comité des droits de l'homme (CCPR)

Le CCPR est un organe indépendant de surveillance qui contrôle la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par ses Etats parties.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC)

Le CDESC est un organe constitué de 18 experts indépendants. Ce Comité surveille la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) par ses Etats parties.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH)

(Créé en 2006), le CDH remplace la Commission des droits de l'homme (créée en 1946). C'est un organe intergouvernemental composé de 47 Etats membres qui est responsable de promouvoir et de protéger tous les droits humains dans le monde entier. Le Conseil des droits de l'homme continue à travailler étroitement avec le système de procédures spéciales de l'ONU, a adopté des dispositifs lui fournissant expertise et conseil ainsi que le mécanisme révisé de procédé de plaintes, et évalue également les situations des droits humains dans chacun des Etats membres de l'ONU.

Contenu juridique ou normatif

Dans le domaine du droit international des droits humains, le terme de contenu juridique est utilisé pour décrire le contenu d'un droit humain et est défini plus précisément par les critères normatifs suivants : disponibilité, accessibilité, accessibilité économique, qualité et acceptabilité.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF – 1979)

La CEDEF est un traité international juridiquement contraignant relatif aux droits de la femme. Cette Convention fait le constat que les discriminations envers les femmes existent toujours, définit ce qu'on entend par discrimination, et établit un programme d'action pour l'égalité visant à être mis en place au niveau national pour lutter contre ces discriminations. La Convention pose aussi les bases de la réalisation de l'égalité entre l'homme et la femme.

Convention relative aux droits de l'enfant (CRE – 1989)

La CRE un instrument international juridiquement contraignant visant à protéger les droits des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes âgées de moins de 18 ans. Ses principes fondamentaux sont : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, ainsi que le droit d'exprimer librement son opinion.

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPH – 2006)

La CRPH est un instrument international des droits humains juridiquement contraignant qui réaffirme que toutes les personnes souffrant d'un quelconque handicap doivent pouvoir pleinement bénéficier de tous les droits humains fondamentaux. Cette Convention éclaire et précise la manière dont les droits humains s'appliquent aux personnes ayant un handicap et identifie les domaines où des adaptations permettraient à ces personnes d'exercer effectivement leurs droits, ainsi que les domaines où il y a eu violation de droits et où il convient de renforcer la protection de ces droits.

D

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH 1948)

Elle énonce des normes et principes généraux relatifs aux droits humains. Bien que la Déclaration ne soit pas en soi un instrument juridiquement contraignant, des traités juridiquement contraignants ont été progressivement créés sur la base de son contenu. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont deux de ces traités internationaux juridiquement contraignants pour les États qui les ont ratifiés.

Données ventilées

Séparation des données en fonction de critères tels que le sexe, l'origine ethnique, la caste ou l'âge, dans le but de mettre à jour certains facteurs, et notamment d'identifier les disparités entre les différents groupes de populations. Ce processus aide à déterminer les obstacles particuliers auxquels font face les individus et les groupes dans leur accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Durabilité

Principe fondamental des droits humains qui est essentiel à la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Le cadre des droits humains définit la durabilité dans une approche holistique, et la définit comme le contraire de la régression. L'eau et l'assainissement doivent être fournis de manière à respecter les générations présentes et futures ainsi que l'environnement naturel, et à assurer un équilibre entre les différentes dimensions de la durabilité : économique, sociale et environnementale.

E

Egalité

Ce principe comprend une obligation juridiquement contraignante de faire en sorte que toutes les personnes bénéficient d'une jouissance égale de leurs droits. L'égalité ne signifie pas de traiter les personnes qui ne sont pas égales de manière égale, elle n'implique pas dans tous les cas un traitement identique. L'égalité concrète nécessite de mettre l'accent sur tous les groupes de la société qui font l'expérience directe ou indirecte de la discrimination, ainsi que l'adoption de mesures ciblées pour soutenir ces groupes lorsque les obstacles demeurent ; cela comprend la prise d'actions positives ou de mesures temporaires spéciales.

Equité

L'équité est l'impératif moral de combattre les différences injustes. Elle est basée sur les principes de la justice et de la raison ainsi que de la compassion. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi que dans un contexte d'hygiène, l'équité nécessite tout comme l'égalité de mettre l'accent sur les plus pauvres et les plus défavorisés. De nombreuses organisations dans le secteur ont fait de l'équité un point central de leur agenda ; toutefois, du point de vue des droits humains, se baser sur l'équité comporte des risques car c'est un terme malléable qui n'est pas juridiquement contraignant. Tandis que l'équité peut s'appuyer sur la justice, elle risque également de diluer ou d'affaiblir les revendications liées aux droits humains si elle est considérée séparément des principes d'égalité et de non-discrimination.

Etats-parties

Ce terme désigne tous les pays ayant ratifié ou accédé à un traité particulier et étant ainsi juridiquement liés par ses dispositions.

H

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Le HCDH est le principal bureau des Nations Unies responsable des droits humains. Il est chargé de promouvoir et de protéger la jouissance et la pleine réalisation pour tous de l'ensemble des droits établis par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que le droit international et les traités internationaux des droits humains.

I

Individus et groupes défavorisés

Ils peuvent être désavantagés par leur marginalisation ou leur vulnérabilité. Dans ce manuel, ce terme est utilisé afin de désigner les individus et les groupes marginalisés ou vulnérables.

Individus et groupes marginalisés

Ce terme désigne les personnes souvent exclues des processus de prise de décisions ou de la fourniture de services, en raison de leur identité ou de leur lieu de vie. Dans certains pays, les individus et groupes marginalisés représentent une importante part de la population. C'est le cas des femmes, par exemple. Ce terme peut également désigner une minorité ethnique ou culturelle : notamment, les Roms, ou encore certaines personnes victimes de stigmatisation en raison d'une maladie.

Individus et groupes vulnérables

La population considérée « vulnérable » dans le contexte de l'accès à l'eau et à l'assainissement comprend les personnes ayant des besoins spécifiques en rapport avec l'eau et l'assainissement et qui, peut-être pour une période de temps limitée, ne sont pas capables de subvenir eux-mêmes

à ces besoins. Ces personnes peuvent être les femmes enceintes, les mères d'enfants en bas âge, les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap et les personnes vivant dans des circonstances difficiles dues à des catastrophes naturelles ou climatiques. La vulnérabilité n'est cependant pas un état immuable – les personnes peuvent être temporairement « vulnérables » à différents moments de leur vie.

Institutions nationales des droits de l'homme

Elles peuvent être définies comme des organes permanents et indépendants établis par les Etats dans le but de promouvoir et de protéger les droits humains. Il existe différents types d'institutions nationales concernant les droits humains, aux mandats, structures, traditions politiques et juridiques variés.

J

Justiciabilité

Ce terme fait référence à la capacité qu'a un individu à recourir à un organe indépendant et impartial lorsqu'un droit a été violé ou est susceptible de l'être. La justiciabilité implique le droit à un recours utile et effectif pour les personnes alléguant avoir subi une violation de leurs droits garantis dans un traité.

L

Lettres d'allégation

Il s'agit d'un outil utilisé par des titulaires de mandats de procédures spéciales afin de communiquer à un Etat des informations sur des violations qui se seraient déjà produites dans ces Etats et dont les conséquences sur les victimes présumées seraient irréversibles.

M

Mécanismes administratifs et réglementaires

Ils sont responsables de la régulation de la fourniture des services (des tarifs et de la qualité de l'eau, par exemple), et ils garantissent une application adéquate et conforme aux droits humains de la loi, des règlements et des politiques par les responsables gouvernementaux. Les Etats devraient veiller à leur impartialité et à leur indépendance.

Mesures rétrogrades

Une mesure rétrograde entraîne directement ou indirectement un retour en arrière dans l'exercice des droits humains. A titre d'exemple, on citera l'augmentation disproportionnée des prix des services privant les pauvres d'accès à l'eau et à l'assainissement ou le fait de laisser les infrastructures se détériorer faute d'investissements nécessaires à leur fonctionnement et à leur entretien. Il existe une « forte présomption » sur le caractère interdit des mesures rétrogrades. Les États doivent veiller au respect de certaines limitations et garanties lorsqu'ils envisagent de telles mesures.

N

Non-discrimination

La discrimination est définie comme toute distinction, exclusion, limitation ou préférence ayant l'objectif ou l'effet d'annuler ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par tous, en toute égalité, de droits humains et libertés fondamentales de nature politique, économique, sociale, culturelle, civile, ou de toute autre nature.

Note Verbale

Une *note verbale* est utilisée dans le cadre d'un échange d'informations entre les Nations Unies et les gouvernements

ou missions permanentes, y compris : la transmission de décisions ou de recommandations d'organes des Nations Unies ; des demandes ou des accusés de réception d'informations ou de documents ; et autres requêtes et réponses adressées aux gouvernements et ayant trait aux travaux des Nations Unies.

O

Obligations extraterritoriales

Les Etats ont l'obligation première de réaliser les droits humains pour les personnes vivant sur leur territoire. Toutefois, les droits humains sont également affectés par les actes et omissions d'autres Etats agissant en dehors de leurs limites territoriales.

Observations générales ou Recommandations

Interprétations faisant autorité des dispositions relatives aux traités des droits humains énoncées par les organes de traités respectifs. Les Observations générales traitent également de sujets plus vastes et de certaines questions transversales, comme celle du rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels.

Organes de traités des droits humains

Ils ont pour rôle de surveiller la mise en œuvre des principaux traités internationaux sur les droits humains. Il existe actuellement dix organes de traités des droits humains qui sont des comités d'experts indépendants. Le Comité des droits de l'homme et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels sont deux exemples d'organes de traités.

P

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP- 1966)

Le PIDCP est le pacte des Nations Unies qui examine en détail les droits humains définis en tant que droits civils et politiques et comprend des droits basiques comme le droit à la vie, à la liberté d'information et l'interdiction de la torture.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC – 1966)

Le PIDESC est le pacte des Nations Unies précisant les droits humains relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'éducation, sans oublier, bien sûr, les droits humains à l'eau et à l'assainissement.

Participation

Elle est définie en tant que droit humain, et en conformité avec les normes internationales sur les droits de la personne. Elle requiert la participation libre, active et effective des individus dans les décisions qui concernent leurs vies.

Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme

Elles comprennent des experts indépendants des droits humains qui ont pour mandat d'enquêter, de conseiller et de faire rapport sur les droits humains dans un domaine thématique ou sur un pays ; par exemple, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Au 1er avril 2014, le HCDH compte 52 procédures spéciales (38 mandats thématiques et 14 mandats par pays

Protocole facultatif

Les protocoles facultatifs complètent les traités des droits humains existants auxquels ils viennent s'ajouter. Ils peuvent soit mettre en œuvre des procédures qui affectent la manière dont un traité opère et est appliqué, soit comporter un domaine-clé supplémentaire qui n'avait pas encore été suffisamment développé dans le texte du traité original. La plupart des protocoles facultatifs établissent des procédures de règlement des griefs afin de permettre aux individus ou aux groupes de déposer plainte formellement lorsque des Etats ont violé les droits humains reconnus par le traité. Les protocoles facultatifs sont ouverts à la signature et à l'adhésion de tout pays qui y est déjà lié par la convention mère.

R

Réalisation progressive et utilisation du maximum de ressources disponibles

L'article 2, paragraphe 1 du PIDESC établit que les Etats s'engagent à prendre des mesures en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Ces mesures doivent avoir un caractère délibéré, concret et viser aussi clairement que possible la réalisation des obligations reconnues dans le Pacte. Les Etats ont l'obligation d'œuvrer aussi rapidement et aussi efficacement que possible pour atteindre l'objectif de pleine réalisation, et ce, en faisant usage du maximum de ressources disponibles.

Responsabilisation ou obligation de rendre des comptes

Ce terme désigne l'obligation qui incombe à certains acteurs (principalement les Etats) de respecter leurs obligations en matière de droits humains. Ils doivent répondre de la manière dont ils s'acquittent de ces obligations et peuvent être tenus responsables par le biais de divers mécanismes.

T

Titulaires de droits et détenteurs de devoirs

Une approche basée sur les droits humains détermine la relation entre des individus et des groupes ayant des revendications valables (titulaires de droits) et les acteurs étatiques et non-étatiques ayant des obligations quant à la réalisation des droits réclamés (détenteurs de devoirs). Les détenteurs de devoirs sont les personnes ayant une obligation particulière ou la responsabilité de respecter, de promouvoir et de mettre en œuvre les droits humains ainsi que de s'abstenir de toute action consistant en une violation des droits humains. Le terme est habituellement utilisé pour désigner des Etats, mais des acteurs non-étatiques peuvent être considérés comme des détenteurs de devoirs.

Tous les êtres humains sont des titulaires de droits en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les titulaires de droits doivent être considérés comme des agents actifs en ce qui concerne le développement et la réalisation des droits humains – de manière directe et indirecte ainsi que par le biais d'organisations représentant leurs intérêts. Les citoyens d'un Etat sont des titulaires de droits au même titre que les réfugiés, les immigrants (légaux illégaux) et toutes autres personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ne possèdent pas la citoyenneté de ce pays. Toutes ces personnes peuvent revendiquer leurs droits humains, y compris les droits à l'eau et à l'assainissement, dans l'Etat où ils sont résidents.

V

Vidange manuelle

Nom donné en Inde au vidage et au nettoyage manuel, généralement sans protection, des latrines, des égouts à ciel ouvert et des fosses septiques. Les personnes travaillant à l'évacuation manuelle des excréments proviennent toujours des castes inférieures (« intouchables ») et sont principalement des femmes. Les femmes (et cette caste en général) sont socialement exclues en raison de leur travail. Cette stigmatisation touche souvent les travailleurs du domaine de l'assainissement, également dans d'autres régions.



02. Bibliographie

Rapports thématiques de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (anciennement Experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), Catarina de Albuquerque

- Le droit à la participation dans le cadre de la réalisation des droits à l'eau potable et à l'assainissement, 2014(A/69/213)
- Violations courantes des droits à l'eau et à l'assainissement, 2014 (A/HRC/27/55)
- Handbook for realizing the human right to safe drinking water and sanitation, 2014 (A/HRC/27/55/Add.3)
- La durabilité et non-régression dans la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement, 2013 (A/HRC/24/44)
- La gestion des eaux usées dans la réalisation des droits à l'eau potable et à l'assainissement, 2013 (A/68/264)
- Prise en compte des principes de non-discrimination et d'égalité dans le programme de développement pour l'après-2015 concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, 2012 (A/67/270)
- Stigmatisation et réalisation des droits fondamentaux à l'eau potable et à l'assainissement, 2012 (A/HRC/21/42)
- Financement pour la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement, 2011 (A/66/255)
- Inventaire des bonnes pratiques, 2011 (A/HRC/18/33/Add.1)
- La planification nationale et régionale pour la réalisation des droits à l'eau potable et à l'assainissement, 2011 (A/HRC/18/33)
- Les objectifs du Millénaire pour le développement et les droits à l'eau et à l'assainissement, 2010 (A/65/254)

- Les obligations en matière de droits de l'homme pour la fourniture par des prestataires non étatiques de services d'eau potable et d'assainissement, 2010 (A/HRC/15/31)
- Rapport intérimaire sur les bonnes pratiques, 2010 (A/HRC/15/31/Add.1)
- Les obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'assainissement, 2009 (A/HRC/12/24)
- Rapport préliminaire exposant le plan de travail du mandat, 2009 (A/HRC/10/6)

Rapports des missions dans les pays effectués par la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (précédemment l'experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement), Catarina de Albuquerque

- Kenya (à paraître en 2015)
- Jordan 2014 (A/HRC/27/55/Add.2)
- Brésil, 2014 (A/HRC/27/55/Add.1)
- Kiribati, 2013 (A/HRC/24/44/Add.1)
- Tuvalu, 2013 (A/HRC/24/44/Add.2)
- Thaïlande, 2013 (A/HRC/24/44/Add.3)
- Sénégal, 2012 (A/HRC/21/42/Add.1)
- Uruguay, 2012 (A/HRC/21/42/Add.2)
- Namibie, 2012 (A/HRC/21/42/Add.3)
- Slovénie, 2011 (A/HRC/18/33/Add.2)
- Japon, 2011 (A/HRC/18/33/Add.3)
- États-Unis d'Amérique, 2011 (A/HRC/18/33/Add.4)
- Égypte, 2010 (A/HRC/15/31/Add.3)
- Bangladesh, 2010 (A/HRC/15/55)

- Costa Rica, 2009 (A/HRC/12/24/Add.1)

Publication clé de Catarina de Albuquerque

- C. de Albuquerque et V. Roaf, Droit au but – Bonnes pratiques de réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement (Lisbon: ERSAR, 2012)

Sites internet du/de la Rapporteur/Rapporteuse spécial/e sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Rapporteur/Rapporteuse spécial/e sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement : <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>
- Site internet officiel indépendant du/de la Rapporteur/Rapporteuse spécial/e sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement: <http://sr-watersanitation.ohchr.org/>

Documents normatifs des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Assemblée générale, Résolution: Le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, 2014 (A/RES/68/157)
- Assemblée générale, Résolution: Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, 2010 (A/RES/64/292)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Déclaration sur le droit à l'assainissement, 2011 (E/C.12/2010/1)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation Générale No 16: Droit égal de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels, 2005 (E/C.12/2005/4/Corr.1)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation Générale No 15 : Le droit à l'eau, 2002 (E/C.12/2002/11)

- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Projet d'observation générale No 9: Application du Pacte au niveau national, 1998 (E/C.12/1998/24)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, 2013 (A/HRC/RES/24/18)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, 2012 (A/HRC/RES/21/2)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, 2011 (A/HRC/RES/18/1)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, 2011 (A/HRC/RES/16/2)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, 2010 (A/HRC/RES/15/9)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, 2009 (A/HRC/RES/12/8)
- Conseil des droits de l'homme, Résolution: Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, 2008 (A/HRC/7/22)
- Conseil des droits de l'homme, Décision : Les droits de l'homme et l'accès à l'eau, 2006 (A/HRC/DEC/2/104)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, La portée et la teneur des obligations pertinentes en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, contractées au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, 2007 (A/HRC/6/3)

- Rapporteur spécial, El Hadji Guissé, Projet de directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement, 2005 (E/CN.4/Sub.2/2005/25)

Documents clés sur les droits de l'homme

- Amnesty International, Human rights for human dignity – A primer on economic, social and cultural rights (2014)
- R. Balakrishnan et al., Maximum available resources & human rights (Centre for Women's Global Leadership, 2011)
- A. Eide, C. Krause et A. Rosas (eds.), Economic, social and cultural rights: a textbook (Dordrecht: Nijhoff, 2001)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme, 2012 (HR/PUB/12/02)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fiche d'information No. 30/Rev. 1: Le dispositif conventionnel des Nations Unies relatif aux droits de l'homme (2012)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fiche d'information No. 35: Le droit à l'eau (2010)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fiche d'information No. 33: Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels (2008)
- B. Saul, D. Kinley et J. Mowbray, The International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights: commentary, cases and materials (Oxford: Oxford University Press, 2014)
- M. Sepúlveda, The nature of the obligations under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Antwerp: Intersentia, 2003)

- I. Winkler et V. Roaf, Taking the bloody linen out of the closet – Menstrual hygiene as a priority for achieving gender equality, *Cardozo Journal of Law and Gender* (à paraître en 2014)

Documents clés sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement

- Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) et al., *Manuel du droit à l'eau et à l'assainissement* (2007)
- Commission économique pour l'Europe des Nations Unies/OMS-Europe, *Aucun laissé-pour-compte bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne* (2012)
- I. T. Winkler, *The human right to water – Significance, legal status and implications for water allocation* (Oxford: Hart Publishing, 2012)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 2006 : Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* (2006)

Sites internet

- Committee on economic, social and cultural rights (CESCR): <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CESCR/Pages/CESCRIndex.aspx>
- Examen Périodique Universel: <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme: <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>
- Housing is a human right: <http://direitoamoradia.org/?lang=en>

- International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net): <http://www.escr-net.org/index.php>
- Organisation mondiale de la Santé: http://www.who.int/water_sanitation_health/fr/
- Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme: <http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/index.htm>
- Right to education project: <http://www.right-to-education.org/>
- The Rights to Water and Sanitation: <http://www.righttowater.info/>
- UNICEF: <http://www.unicef.org/french/wash/>
- United Nations Secretary-Generals' Advisory Board on Water & Sanitation (UNSGAB): <http://www.unsgab.org/>
- UN-HABITAT: <http://unhabitat.org/urban-themes/water-and-sanitation-2/>
- ONU-Eau: <http://www.unwater.org/home/pt/>
- Water Supply & Sanitation Collaborative Council: <http://www.wsscc.org/>
- Water and Sanitation Program (WSP) of the World Bank: <http://www.wsp.org/>
- WaterAid: <http://www.wateraid.org/uk/>
- Water for People: <https://www.waterforpeople.org/>

Cadres

Documents clés sur les droits de l'homme

- M. Craven, *The International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights: A perspective on its development* (New York: Oxford University Press, 1995)
- Right to Water Programme – Centre on Housing Rights and Evictions, *Legal resources for the right to water and sanitation – International and national standards* (2008)
- WASH United, Freshwater Action Network (FAN Global) et WaterLex, *The human right to safe drinking water and sanitation in law and policy – A sourcebook* (2012)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- A. Etherington, R. Simpson et T. Uwejamomere, *Our water, our waste, our town – Supporting civil society to engage in urban water and sanitation reforms* (Water Aid, 2009)



Financement

Documents normatifs des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Assemblée générale, Résolution: Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, 2012 (A/RES/66/209)
- Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapport pour le Conseil économique et social : Réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, 2007 (E/2007/82)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Déclaration : Appréciation de l'obligation d'agir « au maximum de ses ressources disponibles » dans le contexte d'un protocole facultatif au Pacte, 2007 (E/C.12/2007/1)
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale No. 3: La nature des obligations des États parties, 1990 (E/1991/23)

Documents centraux/ principaux sur des prévisions budgétaires

- A. Blyberg et H. Hofbauer, Article 2 and governments' budgets (International Budget Partnership, 2014)
- Y. Cabannes, 72 frequently asked questions about participatory budgeting (Quito: UN-HABITAT, 2004)
- Center for Economic et Social Rights et Christian Aid, A post-2015 fiscal revolution, Human Right Policy Brief (2014)
- I. Licha (ed.), Citizens in charge: Managing local budgets in East Asia and Latin America (Washington: Inter-American Development Bank, 2004)

- A. Nolan, R. O'Connell et C. Harvey (eds.), Human rights and public finance – Budgets & the promotion of economic and social rights (Oxford: Hart Publishing, 2013)
- V. Ramkumar, Notre argent, notre responsabilité: Guide de surveillance des dépenses publiques à l'intention des citoyens (International Budget Project, 2008)
- Tanzania Water and Sanitation Network, Out of sight and out of mind? Are marginalised communities being overlooked in decision making? Water and sanitation equity report (2009)
- WaterAid, A briefing note: Improving stakeholder participation in the budgeting process (2013)
- World Bank, Empowerment case studies: Public expenditure tracking surveys—Application in Uganda, Tanzania, Ghana and Honduras (2004)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- P. Berkowitz, Water budget monitoring education tool (Centre for Applied Legal Studies & Mvula Trust, 2009)
- M. Kariuki, G. Patricot, R. Rop, S. Mutono et M. Makino, Do pro-poor policies increase water coverage? An analysis of service delivery in Kampala's informal settlements (World Bank, 2014)
- Water and Sanitation Program, Setting up pro-poor units to improve service delivery (2009)
- Water Integrity Network, Uganda: Citizen action for accountable WATSAN services in the slums of Kawempe, Kampala City, 3 Case Information Sheet (2009)

Sites Internet

- WASH Cost: <http://washcost.ircwash.org/fr/calculators>

Services

Documents clés sur les droits de l'homme

- International Council on Human Rights Policy et Transparency International, Integrating human rights in the anti-corruption agenda: Challenges possibilities and opportunities (2010)
- International Council on Human Rights Policy, Local government and human rights: Doing good service (2005)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- D. Hailu, S. Rendtorff-Smith et R. Tsukada, Small-scale water providers in Kenya: pioneers or predators? (United Nations Development Programme, 2011)
- G. Howard et J. Bartram, Domestic water quantity, service level and health (WHO, 2003)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), La participation du secteur privé aux infrastructures en eau, Guide pour l'action publique (Paris, 2009)
- Organisation for Economic Co-operation and Development/Development Co-operation Directorate et World Water Council, Donor profiles on aid to water supply and sanitation – Aid at a glance and development co-operation policies (2008)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS), Directives de qualité pour l'eau de boisson de l'OMS (2011)
- J. M. H. Selendy (ed.), Water and sanitation-related diseases and the environment: Challenges, interventions, and preventive measures (New Haven: Wiley-Blackwell, 2011)

- P. Stalgren, Corruption in the water sector: Causes, consequences and potential reform, 4 Swedish Water House Policy Brief (Stockholm International Water Institute, 2006)
- UNICEF, Equity in school water and sanitation – Overcoming exclusion and discrimination in South Asia – A regional perspective (2009)
- UNICEF, Bloody secrets: Teaching menstrual hygiene, 8 UNICEF Bangladesh (2007)
- Water and Sanitation for the Urban Poor (WSUP), Getting communities engaged in water and sanitation projects: Participatory design and consumer feedback, Topic Brief (2013)

Sites Internet

- International Water Association (IWA): <http://www.iwahq.org/1nb/home.html>
- Rural Water Supply Network (RWSN): <http://www.rural-water-supply.net/fr/>
- WASH United: <http://www.wash-united.org/>
- Water & Sanitation for the Urban Poor: <http://www.wsup.com/>

Surveillance

Documents clés sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement

- Amnesty International, Haki Zetu – ESC rights in practice: The right to adequate water and sanitation (Amsterdam: Amnesty International Netherlands, 2010)
- Danish Institute for Human Rights, The availability, accessibility, acceptability and quality (AAAQ) toolbox – Realising social, economic and cultural rights through facts based planning, monitoring and dialogue (2014)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme et Center for Economic and Social Rights, Qui sera responsable ? Droits de l'homme et programme de développement pour l'après-2015 (2013)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Indicateurs des droits de l'homme – Guide pour mesurer et mettre en œuvre (2012)
- Office of the High Commissioner for Human Rights, Manual on human rights monitoring, Chapter 20: Monitoring economic, social and cultural rights (2011)
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme: un manuel pour la société civile, (2008)
- Office of the High Commissioner for Human Rights, Manual of operations of the Special Procedures of the Human Rights Council (2008)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- G. Hutton, Monitoring "affordability" of water and sanitation services after 2015: Review of global indicator options (2012)
- K. M. Krchnak, Improving water governance through increased public access to information and participation, 5 (1) Sustainable Development Law & Policy (2005)
- A. Lammerding et al., All inclusive? How regulation in water and sanitation can be pro-poor: lessons from Sub-Saharan Africa, 1 Regulation Brief (2009)
- OMS, Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) – Le défi: l'extension et le maintien des services (2012)
- OMS, Évaluation annuelle mondiale de l'ONU-eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) – Cibler les ressources pour de meilleurs résultats (2010)
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau (2014)

Sites Internet

- Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (GLAAS): http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/
- International Benchmarking Network for Water and Sanitation Utilities (IBNET): <http://www.ib-net.org/fr/>
- World Health Organization (WHO)/UNICEF Joint Monitoring Programme (JMP) for Water Supply and Sanitation: <http://www.wssinfo.org/>

Justice

Documents clés sur les droits de l'homme

- Assemblée générale, Rapport du Secrétaire général sur la question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels, 2013 (A/HRC/25/31)
- Center for Economic and Social Rights, The opera framework: Assessing compliance with the obligation to fulfill economic, social and cultural rights (2012)
- Y. Ghai et J. Cotterill (eds.), The role of judges in implementing economic, social and cultural rights (London: Interights, 2004)
- Commission internationale de juristes, Les tribunaux et l'application des droits économiques, sociaux et culturels – Etude comparative d'expériences en matière de justiciabilité (2008)
- M. Langford (ed.), Social rights jurisprudence: emerging trends in international and comparative law (Cambridge: Cambridge University Press, 2008)
- Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Magdalena Sepúlveda Carmona, Accès à la justice pour les personnes vivant dans la pauvreté, 2012 (A/67/278)

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples: <http://www.achpr.org/fr/>
- Commission interaméricaine des Droits de l'homme: <http://cidh.oas.org/french.htm>
- Comité européen des Droits sociaux (CEDS): http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/ecsr/ecsrdefault_FR.asp?
- Cour africaine des droits de l'homme et des peuples: <http://www.african-court.org/fr/>
- Cour Européenne des droits de l'homme: <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=home&c=fra>
- Inter-American Court of Human Rights: <http://www.corteidh.or.cr/index.php/en>
- World Bank Inspection Panel: <http://ewebapps.worldbank.org/apps/ip/Pages/Home.aspx>

Non-discrimination et égalité

Documents normatifs de des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale No. 20: La non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, 2009 (E/C.12/GC/20)
- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Recommandation générale 30: Discrimination contre les non ressortissants, 2005 (CERD/C/64/Misc.11/rev.3)
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale No 25 :Mesures temporaires spéciales (2004)
- Comité des droits de l'homme, Observation générale No. 18: Non-discrimination, 1989 (HRI/GEN/1/Rev.1)

Documents clés sur les droits de l'homme

- A. Facio et M. Morgan, Equity or equality for women? Understanding CEDAW's equality principles, International Women's Rights Action Watch Asia Pacific Occasional Papers Series No. 14 (2009)
- S. Fredman, Discrimination law (Oxford: Oxford University Press, 2011)
- Interights, Non-discrimination in international law – A handbook for practitioners (2011)

Sites Internet

- The people living with HIV stigma index: <http://www.stigmaindex.org/>

Accès à l'information

Documents normatifs des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Comité des droits de l'homme, Observation générale No. 34: Liberté d'opinion et liberté d'expression, 2011 (CCPR/C/GC/34)
- Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Abid Hussain, Accès à l'information, 2000 (E/CN.4/2000/63)

Documents clés sur les droits de l'homme

- Article 19, Principes relatifs à la liberté d'expression et aux droits à l'eau et à l'assainissement (2014)
- Article 19, Droit du Public à l'Information Principes relatifs à la législation sur la liberté de l'information (1999)
- D. Banisar, The right to information and privacy: Balancing rights and managing conflicts (Washington: World Bank, 2011)

Sites Internet

- Article 19 : <http://www.article19.org/index.php?lang=fr>
- UN Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/FreedomOpinion/Pages/OpinionIndex.aspx>

Participation

Documents normatifs des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Madgalena Sepúlveda Carmona, Le droit à la participation des personnes en situation de pauvreté, 2013 (A/HRC/23/36)
- Comité des droits de l'enfant, Observation générale No. 12 : Le droit de l'enfant d'être entendu, 2009 (CRC/C/GC/12)
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale No. 23: La vie politique et publique, 1997 (A/52/38)
- Comité des droits de l'homme, Observation générale No 25: Le droit de tout citoyen de prendre part à la direction des affaires publiques, de voter et d'être élu, 1996 (CCPR/C/21/Rev.1/Add.7)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Participation des personnes handicapées à la vie politique et à la vie publique, 2011 (A/HRC/19/36)

Documents centraux/principaux de droit de l'homme

- L. Dhundale, Public participation compliance (Danish Institute for Human Rights, 2013)
- Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, A GI-ESCR practitioner's guide: A rights-based approach to participation (2014)
- A. F. Jacobsen, The right to public participation – A human rights law update issue paper (Danish Institute for Human Rights, 2013)

- V. Schatten Coelho et B. von Lieres (eds.), Mobilizing for democracy: Citizen action and the politics of public participation (London: Zed Books, 2010)

Documents centraux/ principaux sur l'eau potable et l'assainissement

- B. Cole, Participatory design development for sanitation, Frontiers of CLTS: Innovations and insights 1 (Brighton: Institute of Development Studies, 2013)
- H. Jones et B. Reed, Water and sanitation for disabled people and other vulnerable groups: Designing services to improve accessibility (WEDC, Loughborough University, 2005)
- G. Mansuri et V. Rao, Localizing development: Does participation work? (Washington, DC: World Bank, 2013)
- K. O'Reilly, Combining sanitation and women's participation in water supply: An example from Rajasthan, 20(1) Development in Practice 45-56 (2010)

Sites Internet

- Development Research Centre: Citizenship, Participation and Accountability: <http://www.drc-citizenship.org/>
- Institute of Development Studies, Participation power and social change: <http://www.ids.ac.uk/team/participation-power-and-social-change>

Durabilité

Documents normatifs des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et en particulier sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale No. 19: Le droit à la sécurité sociale, 2008 (E/C.12/GC/19)

Documents clés sur les droits de l'homme

- Letter dated 16 May 2012 addressed by the Chairperson of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights to States parties to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (2012)

Documents clés sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), Rapport sur le développement humain 2011: Durabilité et équité – Un meilleur avenir pour tous (2011)
- The WASH Sustainability Charter – Improving WASH service delivery: <http://washcharter.wordpress.com/charter/>

Documents clés sur l'eau potable et l'assainissement

- WaterAid, Plan cadre pour la durabilité (2011)
- Water for People, Tracking water sustainability (2011)
- Water services that last, New WASH sustainability assessment tool: http://www.waterservicesthatlast.org/news/new_wash_sustainability_assessment_tool
- Water services that last, 25 WASH sustainability tools: http://www.waterservicesthatlast.org/resources/concepts_tools/25_wash_sustainability_tools

Sites Internet

- IRC: <http://es.ircwash.org/>
- Water services that last: <http://www.waterservicesthatlast.org/francais>



03. Indice

Des chiffres brunes réfèrent aux numéros des brochures et
des chiffres noirs réfèrent aux numéros de page.

A

acceptabilité des services 1.36

- cadres juridiques **2.51**
- normes **4.21**
- surveillance **5.20**

accès à l'eau, à l'assainissement 1.34

- cadres juridiques **2.39**
- normes **4.17**
- surveillance **5.15**

accessibilité économique de l'eau, de l'assainissement 1.35

- cadres juridiques **2.48-50**
- interruptions du service **4.16, 4.40-42**
- normes **4.20**
- surveillance **5.19**

accès à la justice 1.22, 1.37, 2.25, 2.28, 4.12, 5.26, 7.56 cf. *Chapitre 6, Justice*

- cadres juridiques **6.6**

accès à l'information 1.30, 2.17-18, 3.32, 3.45, 6.41, 7.35, 7.37, cf. *Chapitre 7, Principes: Accès à l'information*

- article 19 (PIDCP) **4.44, 7.37**
- budgétisation **3.10, 3.22, 3.26, 3.30**

accords d'investissement 6.15

acteurs non-étatiques 3.25, 4.43-44, 4.46-47, 6.9, 6.12, 6.26

actions d'intérêt public 6.20

actions positives 1.30, 7.13, 7.19 cf. *non-discrimination, égalité*

l'action en protection

- dans la Constitution de Colombie **6.20**

L'Afrique du Sud

- accès à l'information **7.41**
- Commission Sud-Africaine des droits humains **6.29**
- Constitution, garantie d'égalité **2.14**
- eThekweni Water an Sanitation Services **4.24**
- interruptions du service **4.41**

jugement, Cour constitutionnelle, l'accès à l'eau, *Mazibuko* c. *City of Johannesburg* **6.20**

jugement, Cour constitutionnelle, budgétisation, *Blue Moonlight* **6.22**

jugement, Cour constitutionnelle,,droit au logement, *Grootboom* **6.22, 6.51**

jugement, Cour constitutionnelle, « participation significative », *Occupiers of 51 Olivia Road and others* c. *City of Johannesburg and others* **6.14**

jugement, Cour suprême, toilettes non fermées, l'arrêt *Beja* c. *Western Cape* **6.14**

jugement, Haute Cour, interruption des services, *Residents of Bon Vista Mansions* c. *Southern Metropolitan Local Council* **6.50**

Loi nationale sur l'eau **2.22**

Loi sur les services de l'eau **2.27, 2.29, 2.32, 2.50, 4.41**

qualité pour agir **6.20**

règlements **2.34, 2.40, 2.49, 2.51**

subventions **3.28**

Water Supply and Sanitation Policy White Paper 1994, **2.19**

âge, motif interdit de discrimination 7.22

aide internationale au développement 3.25, 6.15, 6.19

aide juridique 6.43

L'Allemagne 4.30

- Berliner Wasserbetriebe (BWB) **3.11, 4.44**
- Berliner Wassertisch (table ronde de l'eau de Berlin) **3.11**
- référendum sur l'accès à l'information **4.44**

amicus curiae 6.20

Amnesty International 1.16, 5.28

l'analyse et l'évaluation mondiales de l'Onu-Eau et d'OMS sur l'assainissement et l'eau (GLAAS Report) 5.37

- l'analyse et l'évaluation des budgets **3.7-8, 3.31**

apatrides, motif interdit de discrimination 7.24

Appels urgents 5.35

- lettres d'allégation **5.35**
- missions **1.20, 5.35**

applications des traités, cf. Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Architectes modernes pour l'Inde rurale (MARI) 3.11

L'Argentine

- Constitution **2.12, 2.25**
- jugement interruption du service, *Usuarios y Consumidores en Defensa de sus Derechos* c. *Aguas del Gran Buenos Aires* **6.09**
- jugement, service pour les indigènes, *Defensor del Pueblo de la Nación* c. *Argentina* **6.53**
- jugement sur la pollution fluviale, *Beatriz Mendoza et al.* c. *Argentina* **6.53**
- jugement sur la pollution fluviale, *Marchisio José Bautista y Otros* c. *Superior Gobierno de la Provincia de Córdoba y Otros* **6.08, 6.49**

l'Arménie

- loi sur l'accès à l'information **7.41**
- Observations finales du Comité des droits de l'enfant **5.32**

l'assainissement total piloté par la communauté (CLTS) 3.18, 4.25

Assemblée générale des Nations unies 1.16, 2.11, 3.37, 5.34, 6.28

- droit de l'homme à la liberté d'information **7.37**
- résolution : Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement **1.19, 2.11, 6.8**

Association communautaire comme fournisseurs principaux d'eau à Costa Rica (ASADAS) 4.48, cf. *gestion communautaires*

audits sociaux 3.39

L'Australie

- règlements pour la gestion de l'hygiène menstruelle **2.46**
- restriction dans l'usage de l'eau pendant la sécheresse **2.36**

autorités locales 1.16-17, 2.19, 2.29, 2.39, 3.13, 3.15-16, 3.28, 3.30, 3.34, 3.39, 4.5, 4.11, 4.13, 4.27, 4.28, 5.6, 5.12, 5.22, 5.26, 5.28, 6.14, 6.28, 6.42, 6.50, 7.44-45

B

Banque centrale européenne 4.45

Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement

- mécanismes de plaintes **6.35**

Banque mondiale 3.07, 4.38

- Enquêtes de suivi des dépenses publiques (ESDP) **3.34**
- obligations découlant de la Charte des Nations Unies **4.45**
- Panel d'inspection **6.35**
- personnes handicapées **7.22**
- Water and Sanitation Program (WSP) **1.16, 4.32**

Le Bangladesh

- jugement sur la pollution arsenic, *Rabia Bhuiyan* c. *Ministry of LGRD and others* **6.53**
- mission de la Rapporteuse spéciale **5.35**
- la politique nationale pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement **2.35**
- UNICEF entrainement de l'hygiène **4.30**

barrières à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement 4.08

La Belgique

- subventions **3.28**
- quantité minimum d'eau **2.49**

Le Bénin

- Code d'hygiène publique **2.35**

besoins domestiques et personnels 1.33, 1.36, 1.38-39, 1.42, 2.6, 2.36, 4.15, 4.16, 4.32-33, 4.41, 5.14, 5.22, 6.9

Berliner Wasserbetriebe (BWB) 3.11, 4.44

Berliner Wassertisch (table ronde de l'eau de Berlin) 3.11

bidonvilles, cf. habitats informels

La Bolivie

- La commission interaméricaine des Droits de l'Homme, rapport sur l'hygiène personnelle dans les prisons **5.33**

Le Botswana

- jugement sur les droits des Bochimans, *Matsipane Moselethanyane and Others* c. *the Attorney General* **6.08**

Le Brésil

- accessibilité économique **4.20**
- Budget Participatif **3.13, 7.58**
- disposition du budget **3.34**
- Document de planification des services d'approvisionnement en eau et en assainissement, PlanSab **2.24, 3.10, 3.36**
- droit d'être desservies par les services publics **2.36**
- Loi sur l'eau, l'assainissement et les déchets **2.17, 2.22**
- mission de la Rapporteuse spéciale **5.35**
- quartiers informels **4.20, 4.26**
- La société d'eau et d'assainissement publique de Sao Paulo, SABESP **3.20**

Budget Participatif 2.21, 3.13, 3.32, 7.35, 7.58, cf. *aussi budgétisation*

budgétisation cf. *Chapitre 3 Financement*

- adoption **3.33**
- allocation **3.7-8, 3.11, 3.16, 3.27-28, 3.30, 3.32, 3.34, 3.39, 4.7, 4.28, 5.7, 5.29, 6.7, 6.47, 6.53**
- Budget Participatif **3.13, 7.58**
- contrôle et évaluation **3.36**

cycles budgétaires **3.15**

Enquête sur le budget ouvert **3.10**

exécution **3.6, 3.34**

formulation **3.16**

surveillance **3.37, 5.21, 5.29**

La Bulgarie

- Comité des droits de l'homme de l'ONU décision sur la discrimination, *Assenova Naidenova et al.* c. *Bulgaria* **6.08, 6.48**

Le Burkina Faso

- WASHCost **3.28**

C

Le Cambodge

- Régie des eaux de Phnom Penh (Phnom Penh Water Supply Authority) **3.32, 4.39**

Le Canada 6.47

carnets de notes de citoyens 3.39

caste

- motif interdit de discrimination **7.22**
- système de **4.51, 7.22**

Centre canadien des politiques alternatives 6.47

Centre de planification et de technologies environnementales (CEPT), Inde 5.12

Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC) 5.19

- surveillance de fourniture de l'eau et de l'assainissement **5.19**
- WASHCost **3.28**

Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) 6.20, 6.32

Center for Economic and Social Rights 6.47

changement climatique cf. *résilience*

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 4.33, 6.32

Charte sociale européenne 6.34

chhapadi 2.52, 6.13, 7.22

Le Chili

- Loi sur l'accès à l'information **7.42**
- subventions **3.28**
- accessibilité économique **2.48**

La Colombie

- arrêt constitutionnel **6.20**
- Defensoria del Pueblo **5.26, 6.28**
- jugement sur l'approvisionnement du service *Hernán Galeano Díaz* c. *Empresas Públicas de Medellín E.S.P.* y *Marco Gómez Otero y otros* **6.10**
- Mécanismes de recours et plaintes **2.26**

Comité contre la torture (CAT) 1.38, 5.33

Comité des droits économiques, sociaux et culturels 1.6, 1.24, 2.5, 3.5-6, 3.34, 4.23, 4.45, 5.32-33, 5.35, 6.6, 6.9, 6.11-12, 6.18, 6.22-24, 6.26, 6.30, 6.36-37, 7.11, 7.15, 7.22-24, 7.37

- Déclaration sur le Droit à l'assainissement **5.35**
- Directives concernant la forme et le contenu des rapports **5.32**
- droit à un recours **6.06**
- Observations finales **6.18**
- Observation générale n° 20 sur la non-discrimination **7.11**
- Observation générale n° 15 sur le droit à l'eau **1.24, 1.26-27, 2.5, 4.23, 5.11, 6.6, 6.8, 6.12, 6.49, 7.37**
- procédures d'appel d'offres **5.33**
- surveillance d'application des traités **5.32**

Comité des disparitions forcées 5.33

Comité des droits de l'enfant 5.32, 6.24

Comité des droits des personnes handicapées 1.24, 5.33, 6.12, 6.24, 6.36, 7.22, 7.56, 7.65, 7.9

Comité des droits de l'homme 1.38, 5.33, 6.8, 6.18, 6.24, 6.36, 6.48, 7.37, 7.41, 7.42

Le Bulgarie 6.08

- Observations finales **6.18**
- Observation générale n° 34 sur la liberté de l'opinion et de l'expression **7.37, 7.43**
- la Palestine **6.18**
- et les plaintes extraterritoriales **6.18**

Comité européen des droits sociaux 6.34

- o décision sur la situation des Roms en Portugal, *ERRC* c. *Portugal* **6.13**

Comité international de la Croix-rouge 1.38

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 5.33

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale 6.24

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples 4.33

- décision sur la pollution en Nigéria, *SERAC* c. *le Nigeria* **6.09**
- décision à la violation du droit de la santé, *Centre on Housing Rights and Evictions* c. *le Soudan* **6.32**
- mécanismes de réclamation **6.32**

Commission économique pour l'Europe 1.16

- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, Protocole sur l'eau et la santé **6.18, 7.56**
- la Convention d'Aarhus **7.58**, cf. *aussi la Convention d'Aarhus*

Commission européenne 4.45

Commission interaméricaine des droits de l'homme 5.33, 6.33

Commission internationale des juristes 1.16

- communautés, cf. *société civile*

compteurs prépayés 4.41

processus 5.6, 5.13, 5.28, 5.36, 6.52, 7.62

progrès 4.6

qualité 2.44, 5.17-18, 5.36, 6.27

Système national d'information et de surveillance relatif à l'éducation (EMIS) 5.16

systèmes de géopositionnement (GPS) 5.22

T

Le Tadjikistan 2.43

La Tanzanie

enquêtes de suivi des dépenses publiques (ESDP) 3.34, 3.39

surveillance 5.29

TAWASNET 3.39

tarifs 3.18-19

participation 3.23

règlements 3.18, 4.10

technologie d'information 7.45

téléphones mobiles 5.22

La Thaïlande

mission par la rapporteuse spéciale 5.35

Le Togo 5.32

traite d'êtres humains 7.58

transgenres

discrimination 2.37

travailleurs migrants, motif interdit de discrimination 7.24

travailleurs du secteur de l'assainissement 4.30, 4.51, 7.58

tribus nomades 7.22

Les Tuvalu

Examen périodique universel 5.35

mission par la rapporteuse spéciale 5.35

participation 7.78

U

L'Ukraine

jugement Cour européenne sur la pollution minière et industrielle, l'affaire *Dubetska et autres c. Ukraine*, 6.34

Union Africaine

Loi type pour l'Afrique sur l'accès à l'information 7.40

Union Européenne

Cour des comptes 3.37

qualité de l'eau 2.43

Uruguay

amendement constitutionnel 2.21

mission par la rapporteuse spéciale 5.35

Montevideo 3.13

le raccordement obligatoire 2.33

Référendum sur l'eau et l'assainissement 4.44

qualité de l'eau 5.17

les usages de l'eau domestiques et personnels 1.33, 1.36, 1.38-39, 1.42, 2.6, 2.36, 4.15, 4.16, 4.32-33, 4.41, 5.14, 5.22, 6.9

V

Le Venezuela 2.22

vidanges manuelles 1.36, 4.51, 6.13, 7.22

violations systémiques 6.19-21, 6.23, 6.36, 6.40, 6.44, 6.50, 6.52

vulnérabilité 7.18

W

WASHCost, cf. *Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC)*

WASH in Schools 4.22

WaterAid 1.16, 3.08, 3.30, 4.30, 5.12

WaterLex 4.09

Water Integrity Network (WIN) 4.39, cf. corruption

World Business Council for Sustainable Development 4.29

www.righttowater.info 1.17

Z

La Zambie

Devolution Trust Fund 5.27

National Water Supply and Sanitation Council 5.27

Le Zimbabwe

jugement sur les interruptions des prestataires de services, *Farai Mushoriwa c. City of Harare* 4.41

zones rurales 1.30, 2.16, 2.20, 2.23, 4.28 2.33, 2.35, 2.42-43, 2.49, 3.10, 3.27-28, 3.39, 4.7-9, 4.16, 4.18, 4.24, 4.28, 4.30, 4.48, 5.8, 5.12-13, 5.27, 5.29, 5.32, 7.55

approvisionnement d'assainissement 2.23, 2.40, 3.27, 3.29, 4.39, 7.62

fourniture de services aux zones rurales 2.23, 2.40-41, 2.48, 4.39

Crédits photographiques :

Page 4 Une fille rince sa brosse à dents à un robinet communautaire du village d'Itopenty, près de la ville de Monteagudo, capitale de la province Hernando Siles, département du centre-sud de Chuquisaca, Bolivie. 2008. UNICEF/ NYHQ2008-1620/.

Page 12 Lizbeth Vela, 11 ans, lave des vêtements à un robinet extérieur de sa maison, dans la communauté Molle Mayu, municipalité d'Icla, dans le département touchée par la sécheresse de Chuquisaca, région du Chaco, Bolivie. 2013. UNICEF/ NYHQ2013-1483/.

Page 17 Un garçon porte l'eau d'une source protégée dans son village. UNICEF DRC/2014.

Page 26 Produits de nettoyage affichés à l'intérieur d'une maison, Goswami Nagar, un bidonville poste d'intervention à Kanpur, Uttar Pradesh, Inde, 2013. WaterAid/ Poulomi Basu.

